

Q. Ces manipulateurs donnent au tabac un parfum spécial, recherché par les consommateurs de chaque pays. Par exemple, le tabac consommé en France est préparé d'une manière particulière, pour satisfaire le goût des Français.

R. Si le temps à ma disposition n'était pas aussi restreint, je vous aurais lu une correspondance avec un homme du Wisconsin, traitant de la manufacture de ce tabac, s'il y avait un droit suffisant.

Par M. Ross (Yale-Caribou):

Q. En ce qui concerne les droits, vous dites qu'ils devraient être augmentés?

R. Oui.

Q. Cependant, si je comprends bien, ce n'est pas une question d'augmentation des droits?

R. Pas tout à fait.

Q. Il s'agirait plutôt d'un remaniement du tarif. Si les droits de douane et les droits d'accise étaient les uns augmentés et les autres réduits, cela n'y remédierait-il pas?

R. Oui, cela serait excellent, s'ils sont suffisamment augmentés dans un cas et suffisamment réduits dans l'autre.

Q. Posons la question autrement : Ne croyez-vous pas, en tant que producteur et marchand de tabac, qu'en considérant dans l'ensemble les droits de douane et les droits d'accise, vous avez une protection raisonnable pour le tabac dans ce pays?

R. Elle n'est pas suffisante, surtout sur le tabac à cigare.

Q. Le remède ne consiste-t-il pas plutôt dans une modification du tarif que dans l'augmentation du droit?

R. Vous admettez que les 10 centins par livre sur le tabac à cigares ne fait qu'une différence de \$2 sur 1,000 cigares. Cette différence ne serait plus que de la moitié si le droit n'était plus que de \$1 par 1,000.

Q. Le droit de douane sur la feuille importée est de 10 centins par livre?

R. Oui.

Q. De combien est le droit d'accise?

R. \$6 par mille.

Q. Supposons que nous élevions le droit de douane à 28 centins par livre, par exemple?

R. Je n'estimerais pas cette augmentation suffisante.

Q. Vraiment?

R. Je crois qu'il faudrait aller jusqu'à 35 centins.

Q. C'est-à-dire 35 centins sur la feuille?

R. Oui.

Q. Vous croyez que c'est assez?

R. Oui.

Q. Je suis obligé de reconnaître que vous êtes le plus raisonnable protectionniste que j'aie rencontré depuis un certain temps.

R. En demandant 35 centins par livre?

Q. Oui.

R. Droits de douane sur la feuille non écotée.

Par M. Clements:

Q. Prenons la récolte de cette année. Au moyen de vos procédés et méthodes de maturation et manipulation, seriez-vous en état de préparer cette récolte pour le manufacturier en douze mois?

R. Oui, monsieur, en six mois.

Q. N'y aurait-il pas avantage à employer plus de temps?

R. Pas beaucoup, en raison du procédé de dessiccation.

Q. Vous assurez que vous pourriez préparer la récolte de cette année et la mettre entre les mains des manufacturiers en quelques mois?